

**RENOUVELLEMENT DISPENSE
D'ACOMPTE POUR 2020**

« N° personne »
« Nom représentant »
« Adresse ligne 1 Représentant »
« Adresse ligne 2 Représentant »
« Adresse ligne 3 Représentant »
« Adresse ligne 4 Représentant »
« CP Ville Représentant »

Strasbourg, le « date »

Concerne « Nom client »

« Civilité Représentant »,

Pour les revenus du capital perçus en 2019 (intérêts, dividendes et revenus assimilés) par votre majeur protégé, vous avez demandé à être dispensé(e) du prélèvement forfaitaire faisant office d'acompte d'impôt sur le revenu.

Cette demande est valable uniquement pour l'année fiscale 2019.

Si vous souhaitez la renouveler pour l'année 2020, c'est-à-dire être dispensé(e) du prélèvement forfaitaire faisant office d'acompte d'impôt sur le revenu pour les intérêts, dividendes et revenus assimilés qui seront perçus en 2020, sa situation personnelle en 2018 doit respecter les conditions suivantes, définies par l'Administration fiscale :

- **pour les intérêts** : le revenu fiscal de référence du foyer fiscal auquel il appartient, établi au titre de l'année 2018 ne doit pas excéder 25 000 € pour un célibataire, veuf ou divorcé et 50 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune,
- **pour les dividendes et revenus assimilés** : le revenu fiscal de référence du foyer fiscal auquel il appartient, établi au titre de l'année 2018 ne doit pas excéder 50 000 € pour un célibataire, veuf ou divorcé et 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune.

Le revenu fiscal de référence 2018 est mentionné sur l'avis d'imposition 2019 reçu cette année.

Vous avez la possibilité de demander avant le 30 novembre 2019 à être dispensé(e) du prélèvement forfaitaire faisant office d'acompte d'impôt sur le revenu pour les intérêts et/ou dividendes à percevoir en 2020.

Pour obtenir plus d'informations ou formuler votre demande, contactez votre conseiller Caisse d'Épargne.

Votre Caisse d'Épargne

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles consultable à tout moment sur notre site internet www.caisse-epargne.fr/da/file/fre-LA/360030 ou sur simple demande auprès de votre agence. Délégué à la Protection de Données : 5, Parvis des Droits de l'Homme 57012 METZ Cedex.